

N° 4
25 JANV.
2001

Page 157
à 184

L **B.O.**

**BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE**

**CONSULTATION
NATIONALE
SUR LE SPORT
SCOLAIRE**

Consultation nationale sur le sport scolaire (pages I à XV)

■ *Consultation nationale sur le sport scolaire dans le premier et le second degrés.*

C. n° 2001-020 du 19-1-2001 (NOR : MENE0100016C)

ORGANISATION GÉNÉRALE

- 161 Administration centrale du MEN (RLR : 120-1)
Organisation des sous-directions.
A. du 28-12-2000. JO du 6-1-2001 (NOR : MEND0003316A)
- 161 Administration académique (RLR : 140-2h)
Délégation de pouvoirs au vice-recteur de Mayotte.
A. du 28-12-2000. JO du 6-1-2001 (NOR : MENE0003244A)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

- 162 Grandes écoles (RLR : 471-1)
Calendrier des concours d'entrée - session 2001.
Note du 18-1-2001 (NOR : MENS0100021X)
- 169 Études comptables et financières (RLR : 431-8f)
Organisation des épreuves du DPECF, du DECF et du DESCF.
A. du 28-12-2000. JO du 6-1-2001 (NOR : MENS0003317A)

PERSONNELS

- 170 Examen professionnel (RLR : 622-6)
Répartition des postes pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du corps des SASU du MEN - année 2001.
A. du 18-1-2001 (NOR : MENA0100098A)
- 171 Examen professionnel (RLR : 627-2)
Accès au grade d'infirmier(e) en chef dans le corps des infirmier(e)s des services médicaux des administrations de l'État au MEN - année 2001.
A. du 18-1-2001 (NOR : MENA0100085A)
- 172 Examen professionnel (RLR : 627-2)
Répartition des postes pour l'accès au grade d'infirmier(e) en chef dans le corps des infirmier(e)s des services médicaux des administrations de l'État au MEN - année 2001.
A. du 18-1-2001 (NOR : MENA0100086A)
- 173 Comité technique paritaire (RLR : 710-3)
Élection des représentants du personnel au CTP des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire.
Note du 17-1-2001 (NOR : MENP0100049X)

- 174 Comité technique paritaire (RLR : 610-3)
Désignation des représentants de l'administration au comité technique paritaire ministériel du MEN.
A. du 5-12-2000. JO du 6-1-2001 (NOR : MENF0003166A)
-

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 175 Nomination
Directeur de l'École nationale supérieure des technologies et industries du bois de Nancy.
A. du 28-12-2000. JO du 6-1-2001 (NOR : MENS0003308A)
- 175 Cessation de fonctions et nomination
Directeur d'IUFM.
A. du 28-12-2000. JO du 6-1-2001 (NOR : MENS0003324A)
- 175 Cessations de fonctions et nominations
Directeurs adjoints d'IUFM.
A. du 28-12-2000. JO du 6-1-2001 (NOR : MENS0003306A)
- 176 Nomination
Président du conseil d'administration de l'ENS de Cachan.
D. du 4-1-2001. JO du 6-1-2001 (NOR : MENR0003128D)
- 176 Nominations
Membres du conseil d'administration de l'ENS de Cachan.
A. du 4-1-2001. JO du 6-1-2001 (NOR : MENR0003123A)
- 176 Nominations
CAPN des assistants de service social.
A. du 19-12-2000 (NOR : MENA0100090A)
- 177 Nominations
Comité technique paritaire ministériel du MEN.
A. du 5-12-2000. JO du 6-1-2001 (NOR : MENF0003167A)
- 178 Nominations
Comité technique paritaire central du CEREQ.
A. du 17-1-2001 (NOR : MENF0100017A)
-

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 178 Vacance de fonctions
Directeur de l'École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques (ENSIACET) de Toulouse.
Avis du 6-1-2001. JO du 6-1-2001 (NOR : MENS0003309V)
- 179 Vacance de poste
Directeur du CDDP de la Haute-Marne.
Avis du 17-1-2001 (NOR : MENF0100047V)
- 180 Vacances de postes
Infirmier(e)s à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon.
Avis du 12-1-2001 (NOR : MENA0100057V)

- 180 Vacances de postes
Postes au ministère de la défense.
Avis du 12-1-2001 (NOR : MENP0100048V)
- 182 Vacance de poste
Poste à l'Agence Socrates - Leonardo da Vinci.
Avis du 17-1-2001 (NOR : MENA0100079V)

Le B.O. sur Internet

Le Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche, est en ligne sur le site Internet (www.education.gouv.fr/bo) depuis le 11 juin 1998.

On y retrouve les B.O. hebdomadaires, spéciaux et hors-série.

Ce service offre trois possibilités : la consultation en ligne, le téléchargement, l'abonnement thématique.

Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche pour un an au prix de 485 F (73,94 €)

BON À RETOURNER A : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Geneviève cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		485 F	799 F	664 F	
			73,94 €	121,81 €	101,23 €	

Règlement à la commande :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable du CNDP.
- par mandat administratif à l'ordre de l'agent comptable du CNDP - CCP Paris, code établissement 30041. Code guichet 00001. N° de compte 09 137 23H 020, clé 14.

Nom, prénom (écrire en majuscules)

Etablissement (facultatif)

N° Rue, voie, boîte postale

Localité

Code postal Bureau distributeur

Nom de l'organisme payeur

N° de CCP

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

Relations abonnés : 03 44 03 32 37
Télécopie : 03 44 03 30 13

Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé



Directeur de la publication : Alain Thyreau - **Directrice de la rédaction** : Colette Paris - **Rédactrice en chef** : Nicole Krasnopolski - **Rédacteur en chef adjoint** : Jacques Aranas - **Rédacteur en chef adjoint** (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction** : Micheline Burgos - **Préparation technique** : Monique Hubert - **Chef-maquetiste** : Bruno Lefebvre - **Maquetistes** : Laurette

Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **REDACTION ET RÉALISATION** : Mission de la communication, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENTS** : CNDP Abonnement, B - 750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● Le B.O. est une publication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche.

ORGANISATION GÉNÉRALE

ADMINISTRATION
CENTRALE DU MEN

NOR : MEND0003316A
RLR : 120-1

ARRÊTÉ DU 28-12-2000
JO DU 6-1-2001

MEN
DA B1

Organisation des sous- directions

Vu D. n° 87-389 du 15-6-1987 ; D. n° 97-1149 du 15-12-1997 ; D. n° 2000-298 du 6-4-2000 ; D. n° 2000-301 du 6-4-2000 ; A. du 15-12-1997 mod. ; A. du 17-12-1997 mod. ; avis du CTPC du MEN du 8-12-2000

Article 1 - Le “E” de l’article 9 de l’arrêté du 17 décembre 1997 susvisé est **remplacé** par les dispositions suivantes :

“E - Le service des pensions, outre la cellule “affaires diverses, documentation, contentieux”, constitué par :

- le bureau des services communs ;
- le bureau des retenues et cotisations pour la retraite ;
- le bureau des pensions d’ancienneté ;
- le bureau des pensions d’invalidité et des affiliations.”

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 28 décembre 2000
Le ministre de l’éducation nationale
Jack LANG

ADMINISTRATION
ACADÉMIQUE

NOR : MENE0003244A
RLR : 140-2h

ARRÊTÉ DU 28-12-2000
JO DU 6-1-2001

MEN
DESCO B6

Délégation de pouvoirs au vice-recteur de Mayotte

Vu code de l’éducation , not. art. L. 491-1, L. 492 (1 et 2) ; L. n° 76-1212 du 24-12-1976 ; D. n° 62-35 du 16-1-1962 ; D. n° 99-941 du 12-11-1999 ; A. du 18-9-1962

Article 1 - Délégation de pouvoirs est donnée au vice-recteur de Mayotte pour exercer la

tutelle administrative et financière des établissements publics d’enseignement de Mayotte.

Article 2 - Le vice-recteur de Mayotte est chargé de l’exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 2000
Le ministre de l’éducation nationale
Jack LANG

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

GRANDES
ÉCOLES

NOR : MENS0100021X
RLR : 471-1

NOTE DU 18-1-2001

MEN
DES A9

Calendrier des concours d'entrée - session 2001

I - Concours sur les programmes des classes préparatoires scientifiques offrant une option MP, PC, PSI, TSI, PT

• **École polytechnique (MP et PC) et École supérieure de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris (PC)** les 11 - 14 - 15 et 16 mai 2001

Les candidats de l'option PSI composeront sur les épreuves du concours commun de l'École polytechnique et de l'ENS de Cachan les 17 - 18 - 21 et 22 mai 2001.

Pour PT, les candidats composeront sur la banque filière PT gérée par l'ENSAM.

• **Groupe Mines-Ponts, Concours communs (MP, PC, PSI)** les 25 - 26 et 27 avril 2001

- École nationale supérieure des mines de Paris, Saint-Étienne, Nancy

- École nationale supérieure des ponts et chaussées

- École nationale supérieure des télécommunications

- École nationale supérieure des télécommunications de Bretagne

- École nationale supérieure de techniques avancées

- École nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace.

Pour PT, les candidats composeront sur la banque filière PT gérée par l'ENSAM (voir infra).

• **Groupe Centrale, concours à épreuves communes (MP, PC, PSI)** les 7 - 8 - 9 et 10 mai 2001

- École centrale des arts et manufactures de Paris

- École centrale de Lyon

- École supérieure d'électricité

- École supérieure d'optique

- École centrale de Lille

- École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications de Cergy

- Institut d'informatique d'entreprise

- École centrale de Nantes.

Pour PT, les candidats composeront sur la banque filière PT gérée par l'ENSAM.

• **Option TSI commune à l'École polytechnique et aux groupes Mines-Ponts et Centrale** les 7 - 8 - 9 et 10 mai 2001

- École centrale de Paris

- École supérieure d'électricité

- École centrale de Lyon

- École supérieure d'optique

- École centrale de Nantes

- Institut d'informatique d'entreprise - Conservatoire national des arts et métiers

- École nationale des Ponts-et-Chaussées

- École nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace

- École nationale supérieure des techniques avancées

- École nationale supérieure des télécommunications

- École nationale supérieure des Mines de Paris

- École nationale supérieure des Mines de Saint-Étienne
- École nationale supérieure des Mines de Nancy
- École nationale supérieure des télécommunications de Bretagne
- École polytechnique
- École nationale supérieure d'arts et métiers
- École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg
- École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications
- École d'ingénieurs de Cherbourg
- Institut français de mécanique avancée
- Institut supérieur des matériaux du Mans
- École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique (Paris et Amiens)
- **École normale supérieure**
- Groupe MPI les 17 - 18 - 21 - 22 - 23 - 24 et 25 mai 2001
- Groupe PC les 18 - 21 - 22 - 23 - 24 et 25 mai 2001
- **École normale supérieure de Lyon**
- Groupe mathématiques et groupe informatique les 17 - 18 - 21 - 22 - 23 - 24 et 25 mai 2001
- Groupe physique et chimie les 18 - 21 - 22 - 23 - 24 et 25 mai 2001
- **École normale supérieure de Cachan**
- Concours groupe MP les 17 - 22 - 23 - 24 et 25 mai 2001
- Concours groupe PC les 22 - 23 - 24 et 25 mai 2001
- Concours communs ENS Cachan/École polytechnique (voir supra) groupe PSI les 17 - 18 - 21 et 22 mai 2001
- Concours groupe PT (voir infra) banque filière PT gérée par l'ENSAM les 2-3-4-7-9-10-11-14 et 15 mai 2001
- Concours groupe TSI (voir infra) concours communs polytechniques.
- Nota** - Certaines épreuves des groupes MP et PC seront communes aux concours des trois Écoles normales supérieures.
- **Concours communs polytechniques**
- MP, PC, PSI, TPC les 30 avril - 2 - 3 et 4 mai 2001
- PT, les candidats composeront sur la banque, filière PT gérée par l'ENSAM (voir infra).
- TSI les 30 avril - 2 - 3 et 4 mai 2001

- 1 - Épreuve de français (synthèse) concours navale le 5 mai 2001
- 2 - Épreuve de dissertation (ENS Cachan TSI) le 5 mai 2001 (matin)
- **Écoles de physique**
- École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon
- École nationale supérieure d'électronique et de radioélectricité de Bordeaux
- Institut des sciences de la matière et du rayonnement de Caen
- École française de papeterie et des industries graphiques de Grenoble
- École nationale supérieure d'électrochimie et d'électrometallurgie de Grenoble
- École nationale supérieure d'électronique et de radioélectricité de Grenoble
- École nationale supérieure d'hydraulique et de mécanique de Grenoble
- École nationale supérieure d'ingénieurs électriciens de Grenoble
- École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées de Grenoble
- École nationale supérieure de physique de Grenoble
- École supérieure de mécanique de Marseille
- École nationale supérieure de physique de Marseille
- École nationale supérieure des industries textiles de Mulhouse
- École nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy
- École nationale supérieure de géologie de Nancy
- École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers
- École nationale supérieure de physique de Strasbourg
- École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique et d'hydraulique de Toulouse
- École nationale supérieure d'ingénieurs de constructions aéronautiques de Toulouse
- École nationale supérieure d'ingénieurs de génie chimique de Toulouse
- École nationale supérieure d'ingénieurs de mécanique et d'énergétique de Valenciennes
- Centre d'études supérieures des techniques industrielles de Saint-Ouen - Toulon

- École supérieure d'ingénieurs en génie des technologies industrielles de Pau
 - École nationale supérieure des études et techniques d'armement de Brest (recrutement civil)
 - École nationale de l'aviation civile. Élèves ingénieurs. Le recrutement s'effectue sur les concours communs polytechniques dans les options MP, PC et PSI. Ingénieurs civils fonctionnaires territoriaux.

● **Écoles de chimie**

- École nationale supérieure de synthèses, de procédés et d'ingénierie chimique d'Aix-Marseille

- École nationale supérieure de chimie et de physique de Bordeaux

- École nationale supérieure de chimie de Clermont-Ferrand

- École nationale supérieure de chimie de Lille

- École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon

- École nationale supérieure de chimie de Montpellier

- École nationale supérieure de chimie de Mulhouse

- École nationale supérieure des industries chimiques de Nancy

- École nationale supérieure de chimie de Paris

- École nationale supérieure de chimie de Rennes

- École européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg

- École nationale supérieure de chimie de Toulouse

● **EEL (École supérieure d'ingénieurs de Marseille, École supérieure d'ingénieurs en électronique de la CCIP, Institut supérieur de micro-électronique appliquée) les 21 - 22 et 23 mai 2001**

● **École nationale de la statistique et de l'administration économique**

- Option mathématiques MP voir dates du groupe Mines-Ponts. Épreuve spécifique le 31 mai 2001

- Option économie (Khâgnes S et prépas commerciales) les 29 et 30 mai 2001

● **École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (MP) les 23 et 24 avril 2001**

● **Institut national des télécommunications**

Banque de notes Mines-Ponts pour l'École d'ingénieurs et banque filière PT.

● **Banque ARCHIMÈDE : filières MP et PC (concours e3a), PSI (concours e4a), PT (Banque filière PT)**

École d'ingénieurs en informatique pour l'industrie de Tours, École d'ingénieurs de Cherbourg, École d'ingénieurs en génie informatique et productique de Valenciennes, École d'ingénieurs de Tours, École d'ingénieurs du Val de Loire, École nationale supérieure de Bourges, École nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges, École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans, École nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion, École nationale supérieure des technologies et industries du bois d'Épinal, École supérieure de l'énergie et des matériaux d'Orléans, École supérieure d'ingénieurs d'Annecy, École supérieure d'informatique et applications de Lorraine, École supérieure d'ingénieurs de Chambéry, École supérieure d'ingénieurs de Nice Sophia-Antipolis, École supérieure d'ingénieurs de l'Université de Poitiers, École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de Dijon, École supérieure des procédés électronique et optique d'Orléans, École supérieure des sciences appliquées pour l'ingénieur de Mulhouse, École supérieure en sciences informatiques de Sophia-Antipolis, École supérieure des sciences et techniques de l'ingénieur de Nancy, Formation d'ingénieurs de l'université Paris-Sud d'Orsay, Institut Charles Fabry de Marseille, Institut de formation supérieure en informatique et communication de Rennes, Institut des sciences et des techniques de l'ingénieur de Lyon, Institut des sciences de l'ingénieur de l'université de Toulon, Institut Galilée de Paris XIII, Institut de sciences et technologie de Paris VI, Institut supérieur des techniques avancées de Saint-Étienne, Institut des sciences et techniques des Yvelines, Institut universitaire des sciences pour l'ingénieur de Marseille, Institut universitaire des systèmes thermiques industriels de Marseille, Polytechnique Nantes (fusion École supérieure atlantique d'ingénieurs en génie électrique de Saint-Nazaire, Institut de recherche et d'enseignement supérieur aux techniques de l'électronique de Nantes, Institut des sciences de l'ingénieur en

thermique, énergétique et matériaux de Nantes), Réseau Eiffel (Institut des sciences de l'ingénieur de Clermont-Ferrand, École universitaire d'ingénieurs de Lille, Institut des sciences de l'ingénieur de Montpellier II), Institut de sciences et techniques de Grenoble, voir dates ci-après à "Groupe ENSAM".

● **École supérieure de l'énergie et des matériaux d'Orléans PSI (concours e4a géré par l'ENSAM/ESTP) et PT** : Banque filière PT géré par l'ENSAM. Les candidats de l'option TSI composeront sur les épreuves de la banque TSI des concours communs polytechniques.

● **École nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix (MP, PC et TPC)** les 9 et 10 mai 2001.

Les candidats des options PT composeront sur les épreuves de la banque filière PT gérée par l'ENSAM.

Ceux de l'option TSI composeront sur les épreuves de la banque des concours communs polytechniques et ceux de l'option PSI composeront sur les épreuves de la banque e4a.

● **École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg filières PC et PSI** les 21 - 22 et 23 mai 2001

● **Écoles nationales supérieures des mines d'Albi-Carmaux, d'Alès, Douai, Nantes**

- Concours communs SUP épreuves écrites les 17 et 18 mai 2001

- Concours SPE : PT (banque filière PT gérée par l'ENSAM) - TSI (banque CCP) - MP, PC, PSI (banque de notes concours Mines-Ponts).

● **École spéciale de travaux publics du bâtiment et de l'industrie (MP, PC) (e3a géré par l'ESTP/ENSAM), PSI (e4a géré par l'ENSAM/ESTP) et PT** (banque filière PT gérée par l'ENSAM). Voir ci-après à "Groupe ENSAM".

● **École de l'Air** les 7 - 8 et 9 mai 2001

● **École navale (MP, PC, PSI)**. Dates des concours communs polytechniques. Épreuve de français le 5 mai 2001 (matin)

● **École nationale supérieure d'ingénieurs des études et techniques d'armement de Brest** recrute sur les concours communs polytechniques dans les options MP, PC, PSI et TSI.

● **Institut supérieur d'électronique de Paris, filières MP, PC et PSI (e4a géré par**

l'ENSAM/ESTP) et filière PT, banque filière PT (voir infra), filière TSI recrutement sur la banque des concours communs polytechniques (voir supra).

● **ÉCRIN** - Épreuves communes de recrutement pour les écoles d'ingénieurs suivantes :

École spéciale de mécanique et d'électricité de Paris, École française d'électronique, d'informatique de Paris, École internationale des sciences du traitement de l'information de Cergy, Institut textile et chimique de Lyon, École supérieure d'informatique, électronique automatique de Paris, Louis de Broglie, Institut supérieur d'électronique du Nord, Institut supérieur d'électronique de Toulon, Institut supérieur d'électronique de Bretagne, École supérieure des techniques industrielles et des textiles de Villeneuve d'Ascq, École supérieure d'électronique d'Angers, École supérieure de chimie organique et minérale de Cergy, (MP, PC) (e3a géré par l'ESTP/ENSAM), PSI (e4a géré par l'ENSAM/ESTP) les 11 - 14 - 15 et 16 mai 2001

● **Groupe ENSAM - Concours commun sur la banque filière PT** les 2 - 3 - 4 - 7 - 9 - 10 - 11 - 14 et 15 mai 2001

- École nationale supérieure d'arts et métiers

- École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg

- École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications

- École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique Paris - Amiens

Option MP et PC (e3a). Les candidats composeront sur les épreuves organisées par l'ENSAM les 11 - 14 - 15 et 16 mai 2001

École nationale supérieure d'arts et métiers, École spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie de Paris, ÉCRIN, ARCHIMÈDE + banque de notes : Institut supérieur d'électronique de Paris, Institut français de mécanique avancée de Clermont-Ferrand, École centrale d'électronique de Paris, École d'ingénieurs du Pas-de-Calais, École d'électricité, de production et des méthodes industrielles de Cergy, École supérieure d'ingénieurs en génie électrique de Mont-Saint-Aignan, École supérieure des industries textiles d'Épinal, Institut supérieur des matériaux du

Mans, Institut d'ingénierie informatique de Limoges, École d'ingénieurs en plasturgie industrielle de l'Institut supérieur de plasturgie, École supérieure des technologies industrielles avancées (Bidart).

Option PSI (e4a) les 11 - 14 - 15 et 16 mai 2001
École nationale supérieure d'arts et métiers, École spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie de Paris, École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg, ÉCRIN, ARCHIMÈDE (e4a) + banques de notes : Institut supérieur d'électronique de Paris, Institut français de mécanique avancée de Clermont-Ferrand, École nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix, École centrale d'électronique de Paris, École d'ingénieurs du Pas-de-Calais, École d'électricité, de production et des méthodes industrielles de Cergy, École supérieure d'ingénieurs en génie électrique de Mont-Saint-Aignan, École supérieure des industries textiles d'Épinal, Institut supérieur des matériaux du Mans, Institut d'ingénierie informatique de Limoges, École d'ingénieurs en plasturgie industrielle de l'Institut supérieur de plasturgie, École supérieure des technologies industrielles avancées (Bidart).

Option TSI. Les candidats composeront sur les épreuves de la banque organisée par le groupe Centrale.

• **Institut textile et chimique de Lyon (MP, PC, PSI)** banque e3a et e4a, banque filière PT gérée par l'ENSAM.

• **École internationale des sciences du traitement et de l'information** MP, PC, PSI banque ÉCRIN, PT, banque filière PT gérée par l'ENSAM.

• **Concours commun TPE (MP, PC, PSI)** les 25 - 26 - 27 avril 2001

Ce concours est commun aux écoles suivantes :

- École nationale des travaux publics de l'État
- École nationale des sciences géographiques
- École nationale des travaux maritimes
- École nationale de la météorologie
- École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Douai

et fonctionne en banque d'épreuves pour l'École des ingénieurs de la ville de Paris.

• **ENTPE (fonctionnaire)** option TSI sur Concours communs Polytechniques.

II - Concours sur les programmes des classes de type biologie BCPST

• **École normale supérieure, École normale supérieure de Lyon, École normale supérieure de Cachan** les 14 - 15 - 16 - 17 et 18 mai 2001

• **Banque groupe "AGRO"**

- filière BCPST les 30 avril - 2 - 3 - 4 et 7 mai 2001

- filière TB les 30 avril - 2 - 3 et 4 mai 2001

• **Concours A et AE**

- Institut national agronomique de Paris-Grignon

- Écoles nationales supérieures agronomiques de Rennes, Montpellier, Nancy et Toulouse

- École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires de Massy

- Formation des ingénieurs forestiers de l'École nationale du génie rural des eaux et des forêts de Nancy

- École nationale supérieure d'horticulture et d'aménagement du paysage d'Angers

- Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (formation initiale des ITA).

- Écoles nationales d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux et Clermont-Ferrand

- École nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes

- École nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation de Dijon

- École nationale supérieure de chimie de Lille

- École nationale supérieure de chimie de Montpellier

- École nationale supérieure de chimie de Paris

- École supérieure de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris

- Banque ARCHIMÈDE (filière BIO), École supérieure d'ingénieurs de l'université de Poitiers, École supérieure de microbiologie

et de sécurité alimentaire de Brest, Institut agricole et alimentaire de Lille, Institut de sciences et techniques de Grenoble, Institut des sciences de l'ingénieur de Clermont-Ferrand, Institut des sciences de l'ingénieur de Montpellier II, École nationale supérieure des technologies et industries du bois d'Épinal, Institut de sciences et technologies de l'université de Paris VI et École supérieure

de technologie des biomolécules de Bordeaux.

● **G2E** les 9 - 10 et 11 mai 2001

- École nationale supérieure de géologie de Nancy

- École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg

- Concours d'admission aux écoles d'ARCHIMEDE : École nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges, École supérieure de l'énergie et des matériaux d'Orléans, Institut des sciences et techniques de Grenoble

● **Institut national supérieur de formation agro-alimentaire (Rennes)** et **École nationale d'ingénieurs de l'horticulture et du paysage (Angers)** (Concours d'entrée en 1ère année) les 22 et 23 mai 2001

III - Concours sur les programmes des classes " VETO " (concours A)

● **Écoles nationales vétérinaires de Lyon, Maisons-Alfort, Nantes et Toulouse** les 15 - 16 et 17 mai 2001

IV - Concours sur les programmes des classes économiques et commerciales

● **Épreuve de techniques de gestion commune (1)** aux établissements de haut enseignement commercial réservée aux titulaires d'un baccalauréat de technicien - option technologique le 2 mai 2001

(1) *Épreuve de TG - informatique et droit*

● **Banque commune d'épreuves écrites pour le haut enseignement commercial** : École des hautes études commerciales, École supérieure des sciences économiques et commerciales, École supérieure de commerce de Paris, École européenne des affaires, École supérieure de commerce de Lyon, École de hautes études commerciales du Nord, NEGOSUP, Écoles supérieures de commerce d'Amiens, Brest, Chambéry, Clermont, Dijon, Grenoble, Le Havre, Caen, La Rochelle, Lille, Montpellier, Advancia (ESCNA), CERAM (Nice), Pau, ESCEM (Tours-Poitiers), Rennes, Saint-Étienne, Toulouse, Troyes, Institut d'études commerciales supérieures de Strasbourg les 2 - 3 - 4 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 14 - 15 - 16 et 17 mai 2001

Nota

a) Le calendrier détaillé des épreuves sera fourni aux candidats avec le dossier d'inscription ;

b) l'INT Management recrute sur des épreuves de la banque commune ;

c) l'École nationale supérieure de la statistique et de l'administration économie, option économique, utilise l'épreuve d'histoire et géographie économique de l'ESSEC fixée le 16 mai après-midi ;

d) l'École nationale d'assurance (institut du CNAM) recrute sur des épreuves de la banque commune ;

e) l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, concours sciences économiques et sociales, recrute sur des épreuves de l'option économique de la banque commune (voir in fine) ;

f) l'École normale supérieure de Cachan recrute des admissibles à certaines écoles de la banque commune (HEC - EAP - ESCP - EM Lyon - ESSEC).

● **ECRICOME** (banques d'épreuves écrites communes aux Écoles supérieures de commerce de Bordeaux, Marseille, Reims, Management school, Rouen, ainsi qu'à l'Institut commercial de Nancy les 24 - 25 et 26 avril 2001

● **L'École supérieure libre des sciences commerciales appliquées et l'Institut supérieur de commerce** recrutent sur les épreuves de la banque commune.

● **École supérieure de gestion** les 21 et 22 mai 2001

● **L'Institut supérieur de commerce international de Dunkerque** recrute sur les épreuves de la banque commune.

● **L'Institut des hautes études économiques et commerciales de Bordeaux et Paris** les 21 et 22 mai 2001

V - Concours sur les programmes des classes littéraires

● **École normale supérieure - Section des lettres** - Groupe lettres (A/L) les 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 30 avril 2001

- Groupe sciences sociales (B/L) - banque ENS les 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 21 et 22 mai 2001

● **École normale supérieure lettres et sciences humaines** (ex Fontenay/Saint-Cloud)

- Séries sciences économiques et sociales

banque ENS les 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 21 et 22 mai 2001

- Séries sciences humaines, lettres et langues vivantes les 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - et 21 mai 2001

● **École normale supérieure de Cachan**

- Concours sciences sociales banque ENS les 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 21 et 22 mai 2001

- Concours - langues étrangères les 14 - 15 - 16 - 17 - 18 et 21 mai 2001

Nota - Les épreuves du concours "langues étrangères" de l'École normale supérieure de Cachan sont communes aux épreuves du concours de l'École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud (série langues vivantes, excepté la géographie).

● **École nationale des Chartes** les 28 - 29 et 30 mai 2001

VI - Concours sur programmes particuliers

● **École normale supérieure de Cachan**

- Concours génie électrique, génie mécanique, génie civil : banque ENSEA (dates non fixées).
- Concours arts, création industrielle les 7 - 9 - 10 et 11 mai 2001

- Concours D1, économie, droit et gestion les 9 - 10 et 11 mai 2001

- Concours D2, économie et gestion les 7 - 9 - 10 et 11 mai 2001

Autres concours concernant l'École normale supérieure de Cachan (concours d'admission en 3^{ème} année - Post maîtrise et diplômes d'ingénieurs) les 3 et 4 avril 2001

● **École normale supérieure (2^{ème} concours F/S) et deuxième concours de l'École normale supérieure de Lyon** les 18 - 19 - et 20 juin 2001

● **École nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix** : Concours B s'adressant aux candidats titulaires d'un DUT ou d'un DEUG A (épreuves orales à partir du 25 juin 2001).

Les candidats ATS composeront sur les épreuves de la banque ATS.

● **Concours commun national** d'entrée dans certaines écoles d'ingénieurs réservé aux titulaires du DEUG - mention sciences - section A les 7 - 9 et 10 mai 2001

● **Concours commun**
à l'Institut national agronomique de Paris-

Grignon, à l'École nationale supérieure d'horticulture et d'aménagement du paysage d'Angers, aux Écoles nationales supérieures agronomiques de Rennes, Montpellier, Nancy et Toulouse et à l'École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires de Massy, réservé aux titulaires du DEUG - mention sciences les 14 et 15 mai 2001

● **Écoles nationales vétérinaires - concours B** les 15 et 16 mai 2001

● **École polytechnique féminine**

- Concours d'admission en 1^{ère} année le samedi 5 mai 2001

- Concours sur titre les 2 - 3 et 4 juillet 2001

● **Corps technique et administratif des armées**

- Concours réservé aux titulaires du DEUG toutes mentions (non précisé)

● **École spéciale militaire de Saint-Cyr**

- Options lettres et sciences humaines les 2 - 4 - 7 - 8 et 10 mai 2001

- Options sciences-économiques et sociales (banque CCIP) les 2 - 4 - 7 - 10 - 16 et 17 mai 2001

- Option sciences : banque d'épreuves des concours communs polytechniques MP, PC, PSI les 30 avril - 2 - 3 et 4 mai 2001

- Concours DES (diplômes de l'enseignement supérieur) le 21 mars 2001

● **Écoles nationales d'ingénieurs de Belfort, Brest, Metz, Saint-Étienne, Tarbes**

- Épreuves écrites d'admission les 16 et 17 mai 2001

- Épreuves orales d'admission du 10 mai au 9 juin 2001

● **École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg**

- Cycle de formation d'architectes

- Épreuves écrites probatoires d'aptitude artistique le 21 mai 2001

- Épreuves écrites. Les 22 et 23 mai 2001

● **École nationale de l'aviation civile**

- Ingénieurs du contrôle et de la navigation aérienne (DUT, BTS, DEUG) les 11 - 12 et 13 avril 2001

- Ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne (BTS électronique, DUT, génie électrique, TSI) les 17 - 18 et 19 avril 2001

- Élèves pilotes de ligne le 6 avril (sous réserve)

● **Banque DUT/BTS** organisée par l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications de Cergy, École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications de Cergy, École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg, École nationale supérieure d'arts et métiers, École normale supérieure de Cachan, École d'ingénieurs de Tours, École française d'électronique, d'informatique de Paris, École supérieure d'informatique, électronique, automatique de Paris, École supérieure d'informatique, électronique, automatique Ouest, École supérieure d'ingénieurs en informatique et génie des télécommunications d'Avon, École spéciale de mécanique et d'électricité SUDRIA/Paris, École supérieure d'ingénieurs en génie électrique de Mont-Saint-Aignan, École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique d'Amiens, École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique de Paris, École d'électricité, de production et des méthodes de Cergy, Institut supérieur des matériaux du Mans, Institut d'ingénierie informatique de Limoges, École centrale d'électronique de Paris.

Écrit le 12 mai 2001.

Oral à partir du 16 juin 2001.

● **Concours ATS** organisé par l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications

de Cergy, École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications de Cergy, École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg, École nationale supérieure d'arts et métiers, École centrale de Lille, École centrale de Nantes, École d'ingénieurs de Tours, École supérieure d'ingénieurs en informatique et génie des télécommunications d'Avon, École supérieure d'informatique, électronique, automatique de Paris, École supérieure d'informatique, électronique, automatique Ouest, École spéciale de mécanique et d'électricité SUDRIA/Paris, École supérieure d'ingénieurs en génie électrique de Mont-Saint-Aignan, École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique d'Amiens, École nationale d'ingénieurs de Tarbes, École d'électricité, de production et des méthodes de Cergy, Institut supérieur des matériaux du Mans, Institut d'ingénierie informatique de Limoges, École centrale d'électronique, École nationale des arts et industries textiles de Roubaix.

Écrit les 17 et 18 mai 2001.

Épreuves orales à partir du 25 juin 2001.

● **INT Management**

- Concours prépas scientifiques, prépas ENSC, DEUG sciences et sciences économiques et DUT gestion ou informatique les 22 et 23 mai 2001.

ÉTUDES COMPTABLES
ET FINANCIÈRES

NOR : MENS0003317A
RLR : 431-BF

ARRÊTÉ DU 28-12-2000
JO DU 6-1-2001

MEN - DES A10
BUD

Organisation des épreuves du DPECF, du DECF et du DESCF

Vu D. n° 88-80 du 22-1-1988 abrogeant D. n° 81-537 du 12-5-1981 ; A. du 4-8-1997 ; avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables du 19-9-2000

Article 1 - Le premier alinéa de l'article 3 de l'arrêté du 4 août 1997 susvisé est **complété** comme suit :

“- diplômés homologués au niveau IV figurant sur l'arrêté du 17 juin 1980 modifié, fixant la liste d'homologation de titres et diplômés de l'enseignement technologique ;
- diplôme d'accès aux études universitaires.”

Article 2 - Le directeur général des impôts et la directrice de l'enseignement supérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

La directrice de l'enseignement supérieur
Francine DEMICHEL

Pour la secrétaire d'État au budget,

Le directeur, adjoint au directeur général
des impôts

B. PARENT

P ERSONNELS

EXAMEN
PROFESSIONNELNOR : MENA0100098A
RLR : 622-6

ARRÊTÉ DU 18-1-2001

MEN
DPATE C4

Répartition des postes pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du corps des SASU du MEN - année 2001

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 85-899 du 21-8-1985 ; D. n° 94-1016 du 18-11-1994, not. art. 11 ; D. n° 94-1017 du 18-11-1994 ; A. du 7-11-1985 ; A. du 5-10-2000 mod.

Article 1 - Le nombre global de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle

du corps des secrétaires d'administration scolaire et universitaire au titre de l'année 2001 est fixé à 172 et est réparti entre les académies conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 18 janvier 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

La directrice des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

A nnexe

ACADÉMIE	RÉPARTITION ACADÉMIQUE
Aix-Marseille	7
Amiens	5
Besançon	4
Bordeaux	8
Caen	4
Clermont-Ferrand	4
Corse	1
Créteil	9
Dijon	5
Grenoble	7
Guadeloupe	2
Guyane	1
Lille	12
Limoges	3
Lyon	8

(suite de la page 170)

ACADÉMIE	RÉPARTITION ACADÉMIQUE
Martinique	0
Montpellier	5
Nancy-Metz	9
Nantes	8
Nice	4
Orléans-Tours	7
Paris	8
Poitiers	3
Reims	4
Rennes	9
Réunion	2
Rouen	5
Strasbourg	5
Toulouse	7
Versailles	11
29ème académie (*)	5
TOTAL	172

(*) 29ème académie : les personnels en fonction dans les services centraux des établissements publics à caractère administratif (CEREO, CIEP, CNDP, CNED, CNOUS, INRP, ONISEP), à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, ainsi que dans les territoires d'outre-mer et les personnels en service détaché.

EXAMEN PROFESSIONNEL	NOR : MENA0100085A RLR : 627-2	ARRÊTÉ DU 18-1-2001	MEN DPATE C4
-------------------------	-----------------------------------	---------------------	-----------------

Accès au grade d'infirmier(e) en chef dans le corps des infirmier(e)s des services médicaux des administrations de l'État au MEN - année 2001

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 94-1020 du 23-11-1994 mod. par D. n° 96-60 du 24-1-1996; D. n° 85-899 du 21-8-1985 mod.; A. du 7-11-1985 mod.; A. du 14-2-1991

Article 1 - Des examens professionnels seront organisés au titre de l'année 2001 pour l'accès au grade d'infirmière en chef et d'infirmier en chef dans le corps des infirmières et des infirmiers des services médicaux dans les académies suivantes : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Réunion,

Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.
Article 2 - Le nombre de nominations possibles ainsi que la répartition par académie, seront fixés dans un autre arrêté (voir page suivante).
Article 3 - Les dates d'inscription, les dates des épreuves, la composition des jurys et les listes de candidats autorisés à concourir feront l'objet d'arrêtés ultérieurs des recteurs, dans chacune des académies concernées. Toutefois, et à l'exception de la 29ème académie, la clôture des registres d'inscriptions ne pourra pas intervenir avant le 15 février 2001.
Article 4 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.
 Fait à Paris, le 18 janvier 2001
 Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,
 La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
 Béatrice GILLE

EXAMEN
PROFESSIONNELNOR : MENA0100086A
RLR : 627-2

ARRÊTÉ DU 18-1-2001

MEN
DPATE C4

Répartition des postes pour l'accès au grade d'infirmier(e) en chef dans le corps des infirmier(e)s des services médicaux des administrations de l'État au MEN - année 2001

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 94-1020 du 23-11-1994 mod. par D. n° 96-60 du 24-1-1996; D. n° 85-899 du 21-8-1985 mod.; A. du 7-11-1985 mod.; A. du 14-2-1991; A. du 18-1-2001

Article 1 - Le nombre global de postes offerts à l'examen de sélection professionnelle pour

l'accès au grade d'infirmière en chef et d'infirmier en chef au titre de l'année 2001 est fixé à 46 et est réparti entre les académies conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 janvier 2001
Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

La directrice des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

Annexe

ACADÉMIE	RÉPARTITION ACADÉMIQUE
Aix-Marseille	2
Amiens	1
Besançon	2
Bordeaux	2
Caen	1
Clermont-Ferrand	1
Créteil	3
Dijon	1
Grenoble	2
Lille	4
Limoges	1
Lyon	2
Montpellier	2
Nancy-Metz	2
Nantes	2
Nice	1
Orléans-Tours	1
Paris	1

ACADÉMIE	RÉPARTITION ACADÉMIQUE
Poitiers	1
Reims	1
Rennes	3
Réunion	1
Rouen	2
Strasbourg	1
Toulouse	2
Versailles	4
TOTAL	46

COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE	NOR : MENP0100049X RLR : 710-3	NOTE DU 17-1-2001	MEN DPE A2
-------------------------------	-----------------------------------	-------------------	---------------

Élection des représentants du personnel au CTP des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire

Centralisation du 20 décembre 2000

Nombre d'électeurs inscrits		45 759	
Nombre de votants		15 374	
Bulletins blancs ou nuls		491	
Suffrages valablement exprimés		14 883	
Taux de participation		33,60 %	
Suffrages obtenus	SNESup-FSU	5 486	36,86 %
	FNSAESR-CSEN	3 027	20,34 %
	Sgen-CFDT	2 953	19,84 %
	Sup' Recherche FEN UNSA	1 243	8,35 %
	SNPREES-FO	1 011	6,79 %
	Sud Éducation	828	5,56 %
	CGT Ferc sup	335	2,25 %
Sièges obtenus	SNESup-FSU	6 titulaires et 6 suppléants	
	FNSAESR-CSEN	3 titulaires et 3 suppléants	
	Sgen-CFDT	3 titulaires et 3 suppléants	
	Sup' Recherche FEN UNSA	1 titulaire et 1 suppléant	
	SNPREES-FO	1 titulaire et 1 suppléant	
	Sud Éducation	1 titulaire et 1 suppléant	

COMITÉ TECHNIQUE
PARITAIRENOR : MENF0003166A
RLR : 610-3ARRÊTÉ DU 5-12-2000
JO DU 6-1-2001MEN
DAF C1

Désignation des représentants de l'administration au comité technique paritaire ministériel du MEN

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-452 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 82-988 du 22-11-1982 ; A. du 22-11-1982

Article 1 - Les représentants de l'administration au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'éducation nationale sont, outre le ministre ou son représentant, président :

- le directeur de l'enseignement scolaire ou son représentant ;
- le directeur de la programmation et du développement ou son représentant ;
- le directeur des personnels enseignants ou son représentant ;
- le directeur des personnels administratifs, techniques et d'encadrement ou son représentant ;
- le directeur des affaires financières ou son représentant ;
- le directeur de l'administration ou son représentant ;
- le directeur des affaires juridiques ou son représentant ;
- le délégué aux relations internationales et à la coopération ou son représentant ;
- le recteur de l'académie de Créteil ou son représentant ;
- le recteur de l'académie de Nantes ou son

représentant,

- le recteur de l'académie d'Orléans-Tours ou son représentant ;
- le doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale ou son représentant ;
- le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche ou son représentant ;
- le chef du service des établissements de la direction de l'enseignement scolaire ou son représentant ;
- le chef du service des formations de la direction de l'enseignement scolaire ou son représentant ;
- un adjoint au directeur des personnels enseignants ou son représentant ;
- un adjoint au directeur des personnels administratifs, techniques et d'encadrement ou son représentant ;
- l'adjoint au directeur des affaires financières ou son représentant ;
- un adjoint au directeur de l'administration ou son représentant.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 5 décembre 2000

Le ministre de l'éducation nationale

Jack LANG

Le ministre délégué

à l'enseignement professionnel

Jean-Luc MÉLENCHON

M OUVEMENT DU PERSONNEL

NOMINATION

NOR : MENS0003308A

ARRÊTÉ DU 28-12-2000
JO DU 6-1-2001MEN
DES A12

Directeur de l'École nationale supérieure des technologies et industries du bois de Nancy

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 28 décembre 2000, M. Triboulot

Pascal, professeur des universités, est nommé directeur de l'École nationale supérieure des technologies et industries du bois de l'université Nancy I, pour une durée de cinq ans à compter du 1er décembre 2000.

CESSATION DE FONCTIONS
ET NOMINATION

NOR : MENS0003324A

ARRÊTÉ DU 28-12-2000
JO DU 6-1-2001MEN
DES A13

Directeur d'IUFM

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 28 décembre 2000, il est mis fin, à compter du 29 novembre 2000, aux fonctions de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Lyon de M. Bouvier Alain, professeur des universités, nommé recteur de l'académie de Clermont-Ferrand à la même date.

M. Giraud Jean, professeur des universités, est nommé en qualité d'administrateur provisoire de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Lyon à compter du 29 novembre 2000 et jusqu'à la date de nomination d'un nouveau directeur.

Les fonctions d'administrateur provisoire sont celles normalement exercées par le directeur de l'IUFM et précisées à l'article 17 du décret n° 90-857 du 28 septembre 1990.

CESSATIONS DE FONCTIONS
ET NOMINATIONS

NOR : MENS0003306A

ARRÊTÉ DU 28-12-2000
JO DU 6-1-2001MEN
DES A13

Directeurs adjoints d'IUFM

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 28 décembre 2000, il est mis fin aux fonctions de directeur adjoint à l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Lille, de :

- M. Liagre Armand, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, à compter du 13 janvier 2000, date de son décès ;

- M. Renard Jean-Pierre, professeur des universités, à compter du 1er septembre 2000, date de sa démission ;

- M. Morfouace Daniel, professeur certifié, à compter du 1er novembre 2000, date de sa démission.

Sont nommés en qualité de directeur adjoint à l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Lille :

- Mme Perrin Marie-Jeanne, professeure des universités, à compter du 1er septembre 2000 pour une période de cinq ans ;

- M. Deregnaucourt Jean-Pierre, maître de conférences, à compter du 1er octobre 2000 pour une période de cinq ans.

NOMINATION	NOR : MENR0003128D	DÉCRET DU 4-1-2001 JO DU 6-1-2001	MEN DR A2
------------	--------------------	--------------------------------------	--------------

Président du conseil d'administration de l'ENS de Cachan

■ Par décret du Président de la République en

date du 4 janvier 2001, M. Colombani Pascal, administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique est nommé président du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Cachan.

NOMINATIONS	NOR : MENR0003123A	ARRÊTÉ DU 4-1-2001 JO DU 6-1-2001	MEN DR A2
-------------	--------------------	--------------------------------------	--------------

Membres du conseil d'administration de l'ENS de Cachan

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 4 janvier 2001, sont nommés, pour une période de trois ans, membres du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Cachan, les personnalités dont les noms suivent :

I - Personnalités désignées es qualités

- Mme Ledouarin Nicole, secrétaire perpétuelle de l'Académie des sciences ;
- M. Dercourt Jean, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ;
- Mme Berger Geneviève, directrice générale du Centre national de la recherche scientifique ;
- M. Chapuisat Xavier, président de l'université Paris XI ;
- M. Navatte Patrick, président de l'université Rennes I ;
- Mme Paye-Jeanneney Laurence, administratrice générale du Conservatoire national des

arts et métiers ;

- M. Colombani Pascal, administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique ;
- M. Germe François, directeur de centre d'études de l'emploi, Marne-la-Vallée ;
- M. Turtz Thomas, directeur de l'Institut Gustave Roussy.

II - Personnalités désignées librement par le ministre

- M. Maeder Gérard, directeur de recherche de Renault SA ;
- M. Coudanne Hubert, président de l'association des anciens élèves ;
- M. Decourteix Yves, directeur de la recherche à la région Ile-de-France ;
- M. Oberle Marc, administrateur général du groupe des écoles des télécommunications ;
- M. Maes Philippe, vice-président de GEMPLUS, président du conseil de surveillance de science pratique SA ;
- M. Goujon Marc, inspection générale de l'éducation nationale.

NOMINATIONS	NOR : MENA0100090A	ARRÊTÉ DU 19-12-2000	MEN DPATE C1
-------------	--------------------	----------------------	-----------------

CAPN des assistants de service social

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 91-783 du 1-8-1991 ; A. du 22-4-1998 mod.

Article 1 - Les dispositions de l'article 1 de

l'arrêté du 22 avril 1998 susvisé sont modifiées comme suit :

Représentants suppléants de l'administration

- Mme Pépin Monique, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service et des personnels sociaux et de santé

à la DPATE remplace M. Grenouilleau Vincent.
Article 2 - Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 22 avril 1998 susvisé sont **modifiées** comme suit :

Représentants du personnel

Représentants titulaires

- Mme Gil Jacqueline, assistante de service social principale, remplace Mme Verley Blandine.

Représentants suppléants

- Mme Dubief-Huguet Michelle, assistante de

service social principale, remplace Mme Gil Jacqueline.

Article 3 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 décembre 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

NOMINATIONS	NOR : MENF0003167A	ARRÊTÉ DU 5-12-2000 JO DU 6-1-2001	MEN DAF C1
-------------	--------------------	---------------------------------------	---------------

Comité technique paritaire ministériel du MEN

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et du ministre délégué à l'enseignement professionnel en date du 5 décembre 2000, sont désignés pour trois ans en qualité de représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'éducation nationale :

1 - Au titre de la Fédération syndicale unitaire (FSU)

a) Représentants titulaires

Aschieri Gérard, Castelli Gilbert, Geneix Nicole, Lafontan Jean, Martinez Mylène, Pabot Bernard, Poli Georges, Rolet Frédérique, Sergent Nicole.

b) Représentants suppléants

Barbillat Christophe, Cordelier Odile, Duverne Francis, Faurissou Anne-Marie, Fayemendie Jean, Herpin Étienne, Maurin René, Perrot Christine, Quintard Laurent.

2 - Au titre de Force ouvrière (FO)

a) Représentants titulaires

Chaintron François, Paris Jacques.

b) Représentants suppléants

Desissaire Michel, Tauvry Michel.

3 - Au titre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

a) Représentants titulaires

Janin Christian, Rampoux Marie-Agnès.

b) Représentants suppléants

Baury Alain, Bossuat Maurice.

4 - Au titre de la Confédération générale du travail (CGT)

a) Représentant titulaire

Davesne Micheline.

b) Représentant suppléant

Reche Émile.

5 - Au titre de la Confédération syndicale de l'éducation nationale (CSEN)

a) Représentant titulaire

Gouy Jean-Claude.

b) Représentant suppléant

Halter Jean-Claude.

6 - Au titre de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

a) Représentants titulaires

André Robert, Baro Hervé, Bérille Luc, Dauvergne Charles, Rozes Mireille.

b) Représentants suppléants

Béraud Nicole, Cunat Catherine, Gibergues Anne-Marie, Roumagnac Patrick, Strahm Michelle.

NOMINATIONS

NOR : MENF0100017A

ARRÊTÉ DU 17-1-2001

MEN
DAF

Comité technique paritaire central du CERÉQ

Vu D. n° 82-452 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 85-634 du 25-6-1985 ; A. du 22-4-1985 ; A. du 26-8-1985 ; A. du 3-3-1999

Article 1 - Les dispositions de l'article premier de l'arrêté du 3 mars 1999 susvisé sont **remplacées** par les dispositions suivantes :

a) Membres titulaires

- M. Ansart Philippe, chef de service communication ;
- M. Bertrand Hugues, directeur du Centre d'études et de recherches sur les qualifications ;
- Mme Cercelet Micheline, chef de bureau du personnel ;
- M. Grando Jean-Marc, chargé de mission ;
- M. Guittou Christophe, chef de département ;
- M. Tabuteau Bernard, secrétaire général.

b) Membres suppléants

- Mme Boudier Annie, chargée de mission ;
- M. Kirsch Jean-Louis, chargé de mission ;
- M. Lopez Alberto, chef de département ;
- M. Maurot Régis, chef de bureau de la logistique ;
- M. Mehaut Philippe, directeur adjoint ;
- M. Richard Antoine, chargé de mission.

Article 2 - Le directeur du Centre d'études et de recherches sur les qualifications est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 17 janvier 2001

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Par empêchement du directeur
des affaires financières

La sous-directrice, adjointe au directeur
Marie-Hélène GRANIER-FAUQUERT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCE
DE FONCTIONS

NOR : MENS0003309V

AVIS DU 6-1-2001
JO DU 6-1-2001MEN
DES A12

Directeur de l'École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques (ENSIACET) de Toulouse

■ Les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques, école interne à l'Institut national polytechnique de Toulouse

(décret n° 85-1243 du 26 novembre 1985, modifié par le décret n° 2000-1158 du 24 novembre 2000), sont déclarées vacantes.

Conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Il est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, sur

proposition du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir, **dans un délai de trois semaines** à compter de la date de parution du présent avis au Journal officiel de la République française, au président de l'Institut national polytechnique

de Toulouse, place des Hauts Murats, 31006 Toulouse cedex.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'éducation nationale, direction de l'enseignement supérieur, service des contrats et des formations, sous-direction des certifications supérieures et de la professionnalisation, bureau des écoles d'ingénieurs, DES A12, 99, rue de Grenelle, 75007 Paris.

VACANCE DE POSTE	NOR : MENF0100047V	AVIS DU 17-1-2001	MEN DAF A4
------------------	--------------------	-------------------	------------

Directeur du CDDP de la Haute-Marne

■ Poste vacant.

Le poste dont le profil suit est ouvert aux fonctionnaires relevant du ministère de l'éducation nationale et justifiant d'une ancienneté de 5 ans dans un corps de catégorie A.

Fonctions

1) Le directeur de centre départemental de documentation pédagogique (CDDP) est associé de manière permanente au pilotage et au fonctionnement de l'établissement public centre régional de documentation pédagogique (CRDP). Membre de l'équipe de direction, il assiste le directeur du CRDP dans ses tâches de gestion, d'animation et de représentation.

À ce titre :

- il participe à l'élaboration des orientations soumises au conseil d'administration, à leur mise en œuvre et à l'évaluation des actions engagées ;
- il assure la conduite de projets ;
- il anime des groupes de travail.

2) Il dirige le centre départemental de documentation pédagogique.

À ce titre :

- il met en œuvre les services aux usagers et les actions correspondant aux missions définies par le décret n° 92-56 du 17 janvier 1992 et selon les orientations de l'établissement ;
- il a autorité directe sur les personnels du CDDP. Il en assure la gestion locale et coordonne leurs activités ;
- il s'attache en particulier à développer les

ressources propres du centre (vente des produits et des services, subventions...);

- dans le cadre du budget du CRDP, il prépare et suit la mise en œuvre de la partie concernant le centre départemental ;

- il assure, en liaison avec le directeur du CRDP, les relations avec : l'inspecteur d'académie-DSDEN, les services départementaux, les établissements de l'éducation nationale et les partenaires du système éducatif, notamment les collectivités territoriales et locales.

Compétences et aptitudes

Le candidat devra bien connaître le système éducatif, son environnement, l'organisation et la culture des établissements scolaires, être attentif aux programmes et aux méthodes pédagogiques ainsi qu'à leur évolution.

Le directeur de CDDP est le coordonnateur des activités qui fondent les missions du réseau : la documentation, l'édition, le développement des technologies d'information et de communication dans l'enseignement ; à cette fin au moins une expérience dans l'un de ces domaines est souhaitable.

Le candidat devra faire preuve d'aptitude à l'exercice des responsabilités, à la relation et au travail en partenariat, à la communication et aux contacts avec les établissements scolaires et les usagers.

Il devra posséder la capacité à coordonner et animer une équipe, disposer de compétences dans le domaine de l'organisation du travail et de la gestion, pouvoir s'adapter à des situations spécifiques et faire preuve d'une grande disponibilité.

Conditions d'exercice

Sous l'autorité du directeur de CRDP, responsable administratif, juridique, ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement, le directeur départemental agissant par délégation :

- dispose de l'initiative nécessaire pour assurer le fonctionnement du centre et la prise en compte des spécificités départementales ;
- intervient en matière budgétaire dans le cadre d'une délégation de signature ;
- établit des propositions relatives à la notation et à l'avancement des personnels ;
- négocie conventions, contrats et accords de partenariat soumis à la signature du directeur du CRDP.

Il s'appuie sur les compétences de tous les membres de l'équipe de direction du CRDP et notamment aux plans administratif et financier

sur celles du secrétaire général et de l'agent comptable.

Il est assisté d'un comité consultatif.

Pour exercer ces activités, le directeur départemental est appelé à effectuer de nombreux déplacements notamment en établissements scolaires.

Pour les enseignants, ce poste sera pourvu par voie de détachement dans les conditions prévues par le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur candidature accompagnée d'un curriculum vitae détaillé, d'une lettre de motivation et d'une enveloppe timbrée à leur adresse, **dans les 15 jours** qui suivent la parution du présent avis au B.O., à monsieur le directeur du CRDP de Champagne-Ardenne, 18 rue Voltaire, BP 387, 51063 Reims cedex.

VACANCES
DE POSTES

NOR : MENA0100057V

AVIS DU 12-1-2001

MEN
DPATE C1**Infirmier(e)s à Mayotte
et à Saint-Pierre-et-Miquelon**

■ Trois postes d'infirmier(e)s seront vacants à Mayotte à compter du 1er septembre 2001.

- 1 poste pour le collège de Tsimkoura à Mayotte ;
- 2 postes dont l'implantation sera précisée ultérieurement.

Un poste d'infirmier(e) sera vacant à Saint-Pierre-et-Miquelon à compter du 1er septembre 2001.

Ce poste non logé, en résidence à Saint-Pierre, est rattaché au service de l'éducation nationale. L'infirmier(e) exercera ses missions dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires de l'archipel.

Les candidatures revêtues de l'avis des autorités hiérarchiques, accompagnées d'une lettre de motivation, et des trois dernières fiches de notation devront parvenir sur papier libre **au plus tard deux semaines** après la date de la présente publication, au ministère de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé, DPATEC1, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP, tél. 01 55553541, télécopie 01 55551641.

Les candidatures devront impérativement être complétées par une fiche de renseignements qui sera envoyée à la demande par le service ci-dessus désigné.

VACANCES
DE POSTES

NOR : MENP0100048V

AVIS DU 12-1-2001

MEN
DPE C5**Postes au ministère de la défense**

Liste complémentaire de postes susceptibles d'être vacants dans les établissements d'enseignement du ministère de la défense à la rentrée scolaire 2001

Ces postes seront pourvus par la voie du détachement, par des enseignants titulaires du ministère de l'éducation nationale.

Les dossiers de candidature comportant une demande de détachement et un curriculum vitae très détaillé devront être déposés directement par les personnels intéressés auprès des chefs d'établissement, **dans un délai de quinze jours** à dater de la présente publication.

Des renseignements complémentaires pourront être fournis, le cas échéant, aux enseignants candidats par le commandant de l'établissement qui aura retenu leur attention.

ÉTABLISSEMENTS	CORPS	DISCIPLINES	NOMBRE
École spéciale militaire et école militaire interarmes Coetquidan 56381 Guer cedex Tél. 0297735202	agrégé	russe	1
Lycée militaire Aix-en-Provence 13, boulevard des Poilus 13617 Aix-en-Provence cedex 1 Tél. 0442171205	certifié	génie électrique option électronique	1
École des pupilles de l'air BP 33 Montbonnot-Saint-Martin 38330 Saint-Ismier Tél. 0476903234	agrégé classes préparatoires	génie mécanique	1
Centre militaire de formation professionnelle BP 309 85206 Fontenay-le-Comte cedex tél. 0251534678	professeur de lycée professionnel du 2ème grade	mathématiques- sciences	1
	professeur de lycée professionnel du 2ème grade	lettres-langues	1
École interarmées du renseignement et des études linguistiques BP 1034/M 67071 Strasbourg Tél. 03 90 23 31 45	certifié	anglais	1

Erratum

Dans la liste des postes susceptibles de se trouver vacants en Allemagne publiée au B.O. n° 45 du 14 décembre 2000 en page 2467, le numéro de téléphone du service de

l'enseignement des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne était erroné.

Au lieu de : 00497718563560,
lire : 00497718563552.

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENA0100079V

AVIS DU 17-1-2001

MEN
DPATE C1

Poste à l'Agence Socrates - Leonardo da Vinci

■ Un poste de gestionnaire au service administratif et financier est déclaré vacant à l'agence Socrates - Leonardo da Vinci. Ce poste peut être pourvu par un agent de catégorie B ou C par la voie du détachement.

Le poste est implanté au parc de Saint-Cloud, avenue de la Grille d'honneur, pavillon Valois, 92211 Saint-Cloud cedex, au sein du service administratif et financier comprenant 4 personnes (2 catégories A, 1 catégorie B et 1 catégorie C).

Ce service est chargé des missions suivantes :

- la préparation du budget ;
- la gestion des crédits (exécution et suivi du budget) ;
- la préparation et le suivi des missions ;
- la préparation des bons de commande, contrats avec les fournisseurs, marchés et mandatement. L'agent aura en charge le mandatement (ordonnancement) des factures, la préparation et la saisie des bons de commande, le secrétariat du service (à titre occasionnel) et éventuellement la préparation des ordres de missions (pour les déplacements des personnels de l'Agence).

Le candidat à ce poste devra avoir un sens aigu

de l'organisation et de la rigueur, une aptitude au travail en équipe, le sens des contacts et faire preuve de dynamisme, de rapidité et de discrétion.

Il devra en outre maîtriser les outils informatiques (Excel, Word, l'expérience d'un logiciel de gestion est souhaitée) et avoir une connaissance des règles budgétaires et de comptabilité publique et notamment de l'ordonnancement des dépenses.

Les candidatures devront parvenir **dans un délai de trois semaines** après la présente publication au :

- ministère de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé, bureau DPATE C1, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP ;

- et à l'Agence Socrates - Leonardo da Vinci, avenue de la Grille d'honneur, pavillon Valois, parc de Saint-Cloud, 92211 Saint-Cloud cedex.

Personnes à contacter pour plus de renseignements :

- Mme Christiane Bressaud, directrice, tél. 0141123562.

- Mlle Emmanuelle Cretin-Magand, assistante de la directrice, tél. 01 41 123564.

GENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

Émissions télévisées* prévues sur "La Cinquième"
du 5 au 9 février 2001

LUNDI 5 FÉVRIER

9 H 10 - 9 H 25

GALILÉE (collèges - lycées) : Grandes places d'histoire. Cette série propose : **Moscou : Le Kremlin**
Cette série se propose de montrer comment certains lieux ou monuments patrimoniaux ont acquis, au cours de l'histoire, leur fonction actuelle. Chacune des émissions traite d'un lieu ou d'un monument donné, démontre comment sa fonction actuelle s'est construite petit à petit dans la durée et comment il a acquis sa valeur patrimoniale. Wladimir Poutine a été intronisé président de la Russie, le 26 mars 2000, dans le palais du Kremlin, le Kremlin, cette forteresse qui a toujours été le lieu du pouvoir à Moscou. Pour beaucoup, le Kremlin est synonyme d'autocratie, de despotisme, de tyrannie cruelle. Ce nom est indissociable d'Yvan le Terrible, c'est aussi le dernier lieu où Napoléon Ier, vaincu, domine l'Europe. Cependant, tout récemment encore le Kremlin était considéré comme la capitale mondiale du communisme, le centre du système le plus totalitaire que l'histoire ait connu ; c'est ici que, dès 1918, se sont installés les bolcheviks. Aujourd'hui, Moscou vit au rythme de l'économie de marché.

MARDI 6 FÉVRIER

9 H 10 - 9 H 25

GALILÉE (lycées) : Limites de recherche. Cette série propose : **L'homme à l'égal de Dieu**
À l'aube du troisième millénaire, les découvertes scientifiques se succèdent de plus en plus rapidement. Pourtant, dans chaque discipline, il existe des énigmes, des inconnues sur lesquelles la recherche fondamentale bute. Guidée par un chercheur, chaque émission pose une énigme. C'est donc avec Guy Ourisson, chercheur au CNRS, que l'émission du jour pose la question de savoir comment fabriquer du "vivant", simplement une cellule primitive, une cellule du tout début, parce que les cellules de maintenant sont bien trop complexes, elles ont évolué. Le problème, c'est que les cellules primitives ont disparu depuis trois milliards et demi d'années et que, pour espérer en fabriquer, il faut déjà comprendre comment la vie est apparue sur Terre.

JEUDI 8 FÉVRIER

9 H 10 - 9 H 25

GALILÉE (collèges) : Terres en limite. Cette série propose : **Provence à l'huile, Provence à l'eau**
Cette série se propose d'explorer quelques régions-frontières dans le monde pour découvrir à travers les paysages et les mentalités, pourquoi tout est si proche et pourtant si différent de part et d'autre de cette ligne imposée par la nature ou tracée artificiellement par les hommes. Au sud-est de la France, dans un triangle Saint-Rémy-de-Provence, Salon-de-Provence et Arles, il est un territoire qui offre deux visages contrastés de la culture méditerranéenne. Sur les contreforts des Alpilles, c'est le domaine de l'olivier qui procure des revenus considérables depuis que l'huile d'olive a les faveurs de la mode. En revanche, à quelques centaines de mètres de là, dans la plaine de la Crau, pays pauvre et marécageux, on élève difficilement les taureaux et on vend mal les primeurs...

VENDREDI 9 FÉVRIER

9 H 10 - 9 H 25

GALILÉE (collèges - lycées) : Recherche d'auteur. Cette série propose : **Jean-Philippe Arrou-Vignod à la recherche de Jules Verne**

Cette série propose une sensibilisation à un auteur "patrimonial" par le biais d'un auteur de "notre temps". Son regard "dépeussière" la littérature du passé et éclaire différemment la littérature contemporaine, il tente de communiquer une passion littéraire. La vision du présent sur l'œuvre du passé suggère une filiation d'un créateur à l'autre. Jean-Philippe Arrou-Vignod dit en quoi Jules Verne éveille la curiosité sans jamais l'apaiser tout à fait, évoque ce "roman paralysé" qui laisse libre cours à l'imaginaire du lecteur. Il dit en quoi l'aventure vernienne est une quête de connaissance scientifique, évoque le fantastique technologique ; il évoque aussi les héros anti-baroudeurs et le goût de l'univers naturel qui cohabite avec toutes les audaces anticipatrices...

* Ces émissions sont libres de droits pour l'usage en classe.

N.B. - Les guides pédagogiques des émissions sont disponibles sur Internet : www.cndp.fr/rubrique/Produits_et_catalogues_sous_rubrique_Galilee.